

L'ARS Île-de-France, à vos côtés en Essonne



L'Agence régionale de santé (ARS) Île-de-France s'incarne dans chaque département par une Délégation départementale qui décline et adapte la stratégie régionale de l'Agence aux réalités locales. Cette Délégation est votre interlocutrice privilégiée.

Elle travaille en étroite relation avec le préfet de votre département et les services de l'État, ainsi qu'avec les professionnels et structures de santé du territoire. Elle accompagne les acteurs locaux dans le développement de leurs projets et gère notamment une partie des crédits du fonds d'intervention régional (FIR).

Associer les élus

La santé est au cœur des réflexions et de l'action des élus locaux. Les ARS sont là pour construire avec eux des solutions pour leurs administrés, en matière d'accès aux soins (aides à l'installation des professionnels de santé, permanence des soins ambulatoires), de prévention (vaccination, santé mentale) ou encore d'accompagnement de la perte d'autonomie.

En Île-de-France, l'ARS a décidé fin 2024 de flécher une enveloppe financière au niveau départemental, représentant 30 M€ à l'échelle de la région. Cette enveloppe permettra d'intervenir au plus près des besoins des territoires, sur des priorités déterminées par les Délégations départementales avec les acteurs locaux. Ce mouvement s'accompagne d'un renforcement des conseils territoriaux de santé (CTS), instances de démocratie locale en santé dont les élus sont partie intégrante.

Nos priorités d'action

PROTÉGER LA SANTÉ DES HABITANTS

- Actions de prévention et de promotion de la santé,
- Accompagnement des publics vulnérables
- Protection contre les risques environnementaux
- Prévention des risques sanitaires et gestion des alertes et crises
- Gestion des réclamations et signalements (événements indésirables graves, maltraitance)

ORGANISER L'OFFRE SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIALE

- Autoriser et financer les établissements sanitaires (hôpitaux, cliniques) et médico-sociaux (EHPAD, établissements et services pour personnes en situation de handicap ainsi que pour les personnes en difficultés spécifiques)
- Organisation de l'accès aux soins : premier recours, gestion des urgences et des soins non-programmés, coopérations ville-hôpital
- Soutien à la présence médicale avec des aides à l'installation et à l'investissement des professionnels de santé, le développement de l'exercice pluriprofessionnel
- Développement de solutions d'accueil et d'accompagnement pour personnes âgées et personnes en situation de handicap

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE

Essonne

9-13 avenue du Lac - 91000 Evry Courcouronnes - 01 69 36 71 71

DIRECTION

Richade FAHAS, *Directeur*

Matthieu ZUBA, *Directeur adjoint*

ars-dd91-delegue-departemental@ars.sante.fr

Autonomie

Méki MENIDJEL, *Responsable*

ars-dd91-etab-medico-sociaux@ars.sante.fr

- Accompagnement des personnes en situation de handicap et des personnes âgées (EHPAD),
- Contrôle des établissements médico-sociaux,
- École inclusive

Offre de soins et prévention

Sophia FERREIRA, *Responsable*

ars-dd91-etab-sante@ars.sante.fr

- Accès aux soins,
- Aides à l'installation,
- Établissements de santé,
- Centres de santé,
- Maisons de santé pluriprofessionnelles,
- Urgences,
- E-santé
- Vaccination,
- Santé des femmes,
- Santé des jeunes,
- Santé sexuelle,
- Périnatalité,
- Contrats locaux de santé,
- Santé des plus précaires,
- Lutte contre les addictions

Santé environnement

Emmanuel CONTASSOT, *Responsable*

ars-dd91-se@ars.sante.fr

- Sites et sols pollués,
- Lutte contre l'habitat indigne,
- Contrôle de la qualité des eaux de loisirs ou de consommation,
- Lutte antivectorielle,
- légionelles
- Prévention du saturnisme

Thématiques transversales

Zahira KADA,

Démocratie en santé, inspection, santé-justice

Laurence GOBERT,

RH en santé, accès aux soins et partenariats publics-privés

ars-dd91-delegue-departemental@ars.sante.fr

→ → Retrouvez ces informations sur :
iledefrance.ars.sante.fr/nos-delegations-departementales



iledefrance.ars.sante.fr

